

Réunion de la Commission de concertation du 03.07.2009

s.a. INFRABEL : Rehausser et élargir partiellement 3 quais, restaurer l'auvent existant (quai central) et construire un 2ème couloir sous-voies;
Place Cardinal Mercier

AVIS

- vu que la demande se situe en zone de chemin de fer et zone d'intérêt culturel, historique et esthétique ou d'embellissement du plan régional d'affectation du sol (PRAS);
- considérant que la demande vise à rehausser et élargir partiellement 3 quais, à restaurer l'auvent existant (quai central) et à construire un 2ème couloir sous-voies;
- considérant que cet aménagement prévoit l'aménagement d'ascenseurs afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite aux quais de chemin de fer;
- considérant qu'il s'agit d'un aménagement indispensable au bon fonctionnement de la gare;
- considérant les remarques formulées par l'asbl Plain-Pied relatives aux aménagements pour personnes à mobilité réduite;
- considérant l'avis de la DMS;

Avis favorable à condition de:

- tenir compte des remarques formulées par l'asbl Plain-Pied relatives aux aménagements pour personnes à mobilité réduite;
- garantir l'accès permanent de ce nouvel aménagement;
- respecter l'avis de la DMS;
- garantir le cheminement piétons, PMR et vélos entre le projet présenté et la place;
- prévoir un aménagement agréable de ce nouveau couloir (éclairage, sécurité, ...);

La secrétaire

S. DULLIER

Vu que la procédure d'examen de ce dossier n'est pas encore terminée, l'avis de la commission de concertation n'est qu'un des éléments constitutifs de la décision définitive.